

P.V. de l'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

du vendredi 8 juillet 2016 à CANET en ROUSSILLON

Appel Nominal des clubs :

Les 18 Clubs présents ou représentés sont :

Numéro	Nom club	Dépt	Licences	Voix	Présents
140111914	CLUB NAUTIQUE CARCASSONNE	AUDE	215	6	6
140119103	AQUA CLUB TREBEEN	AUDE	75	3	3
140660000	AUDE		797	29	9
140300234	NC VIGANAIS	GARD	235	6	6
140303773	CERCLE NAUT.CEVENNES ALES	GARD	351	9	9
140303902	ASSOC SPORT VILLENEUVE	GARD	57	3	3
140309240	BEUCAIRE AQUATIC CLUB	GARD	449	10	10
140660000	GARD		2347	62	28
140340012	SETE NATATION E.D.D.	HÉRAULT	426	10	10
140340905	MONTPELLIER M.M.U.C	HÉRAULT	227	6	6
140341434	ASPTT MONTPELLIER	HÉRAULT	295	7	7
140342545	CERCLE NAGEURS BEZIERS MEDITERRANEE	HÉRAULT	500	11	11
140343013	MONTPELLIER PAILLADE NATATION	HÉRAULT	157	5	5
140344305	CERCLE AQUATIQUE PISCINOIS	HÉRAULT	144	4	4
140344345	CERCLE DES NAGEURS DE LUNEL	HÉRAULT	804	15	15
140349718	MONTPELLIER NAT SYNCHRO.	HÉRAULT	310	8	8
140349727	MONTPELLIER WATER POLO	HÉRAULT	181	5	5
140660000	HERAULT		4053	103	71
140660000	LOZERE		252	9	0
140663872	CANET 66 NATATION	P.O.	693	13	13
140664129	CERCLE NAGEURS ST CYPRIEN	P.O.	204	6	6
140669118	CN.DE FONT-ROMEY/CERDAGNE	P.O.	77	3	3
140669708	CERCLE NAGEURS CERETANS	P.O.	59	3	3
140660000	PYRENEES-ORIENTALES		1542	43	25
	TOTAL		8991	246	133
		Quitus	124	voix	

Les Clubs absents ou excusés sont :

Numéro	Nom club	Dépt	Licences	Voix
140110001	PAULIGNAN MINERVOIS NAT	AUDE	5	1
140110004	O. NARBONNE MEDITERRANEE NATATION	AUDE	35	2
140110308	CN CASTELNAUDARIEN	AUDE	120	4
140112435	CERCLE DES NAGEURS NARBONNE	AUDE	185	5
140112687	CLUB NAUTIQUE MONTREAL	AUDE	42	2
140112877	CERCLE DES NAGEURS LIMOUXINS	AUDE	81	3
140113460	CERCLE NAGEURS QUILLAN	AUDE	18	1
14011417	CORBIERES MINERVOIS NATATION	AUDE	21	2
140300001	LAUDUN L'ARDOISE A.C.	GARD	234	6



140300003	AC DE LA GARDONNENQUE	GARD	9	1
140302243	ASSOC SPORTIVE SALINDRES	GARD	304	8
140302304	NAUTIC CLUB NIMOIS	GARD	255	7
140302741	SP OLYM BAGNOLS MARCOULE	GARD	112	4
140304240	ASSO.NAUTIQUE ST GILLES	GARD	341	8
140340004	AS LA VAGUE LODEVOISE	HÉRAULT	48	2
140340008	AQUATIC CLUB COURNON	HÉRAULT	139	4
140340009	CLUB de PALMES de MONTPELLIER	HÉRAULT	7	1
140340010	LR WATER POLO	HÉRAULT	17	1
140340013	CERCLE DE VOILE DE MARSEILLAN	HÉRAULT	11	1
140341967	FRONTIGNAN NEPTUNE O,	HÉRAULT	80	3
140344043	A S C BEZIERS NATATION	HÉRAULT	121	4
140344115	BEDARIEUX NAUTIC CLUB	HÉRAULT	24	2
140349125	A A S S SECTION NATATION AGDE	HÉRAULT	114	4
140349310	DAUPHINS DE CLERMONT	HÉRAULT	448	10
140480001	D. P. des PRATIQUES AQUATIQUES	LOZÈRE	27	2
140484303	EVEIL MENDOIS NATATION	LOZÈRE	86	3
140489425	CERCLE NAGEURS D'ATLANTIE	LOZÈRE	139	4
140660001	AQUA ET SYNCHRO 66	P.O.	191	5
140660002	THUIR NATATION	P.O.	51	3
140660003	LE BOULOU NATATION	P.O.	65	3
140663940	CERCLE NAGEURS ST ESTEVE	P.O.	125	4
140669546	AQUA SPORT ST CYPRIEN	P.O.	77	3

Il est 15 heures 10, le quorum est atteint 133 voix, quitus à 124. L'Assemblée Générale est ouverte et peut valablement délibérer. Elle est présidée par le Président Jacky VAYEUR en présence de Gérard VERNEREY et de Thierry JAMET.

ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Explications des motifs :

Suite à la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, qui prendra effet courant février 2017 avec élection d'un nouveau comité directeur, il a été décidé à l'unanimité des présents lors de notre dernier comité directeur d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire.

Son objet est d'harmoniser les tarifs licences et des engagements de natation course ainsi que d'appliquer l'aide aux organisations définis en Midi-Pyrénées, dans le but de ne pas pénaliser financièrement les clubs de notre région.

Éclaircissements sont données sur les raisons de ce choix par questions et réponses :

- Sachant que : La fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées sera effective dès février 2017.
- Sachant que : Notre région a au fil des ans défini une politique afin de procéder à une mise en place d'aides aux clubs depuis plusieurs années, qui est aujourd'hui remplacées par des aides aux clubs labellisés à partir d'un préciput définit chaque année émanant des tarifs de licences et de celui des engagements notamment en bassin de 50m.
- Sachant que la plupart des clubs procèdent à la saisie des licences de septembre à février,
- Ne connaissant pas encore les critères à appliquer pour la labellisation des clubs par la nouvelle ligue « Occitanie –Pyrénées- Méditerranée »,



→ Dans l'attente de l'application de nouveaux tarifs à voter lors de l'assemblée constitutive pour la saison 2017/2018,
 Nous proposons donc, ce jour, en assemblée générale extraordinaire d'appliquer les mêmes tarifs 2016/2017 que ceux définis en Midi-Pyrénées :

1.- Pour la licence

Saison 2016/2017	FFN	Région	Total
Plein tarif	21,60 €	11,85 €	33,45 €
Tarif Réduit	12,80 €	7,45 €	20,25 €
Savoir nager	12,60 €	2,40 €	15,00 €

2.- Pour les engagements

- Natation course : application identique à la région Midi-Pyrénées soit 6.00 € pour les compétitions en bassin de 25m et 50m.
- Natation Synchronisée : Pas de changement, application des tarifs Languedoc-Roussillon
- Water-Polo : Ils seront définis suite aux réunions en cours.

3.- Pour les organisations des compétitions régionales (saison 2016/2017)

Le comité régional perçoit les engagements et gère la compétition par "extranat"

- Aide allouée au club support de l'organisation :
 Une aide à l'organisation (sur factures) sera mise en place comme dans le comité Midi-Pyrénées :

	Par 1/2 journée
Natation course	250,00 €
Natation estivale	150,00 €
Natation Synchronisée	150,00 €
Water-Polo	150,00 €

Elle permettra au club organisateur de fournir la prestation de :

- Restauration des officiels et Organisation (facultatif)
- Les frais d'impression et de tirage
- Le Médecin
- Tout autre frais...

La sécurité sera prise en charge à hauteur de 200.00 €/réunion sur facture avec document justifiant l'obligation de fournir cette contribution.

- A la charge du comité régional :
 - Les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du délégué de la compétition, du Jury de tête composé de 2 JA et 2 Starters, ainsi que de 3 personnes chargées de la gestion sportive, informatique et administrative.
 - Les récompenses ...

4.- Pour les organisations de l'I.R.S.O.

La réunion des Présidents de l'IRSO du 12 juillet 2016 permettra de finaliser (pour la saison à venir) le fonctionnement de l'IRSO dans ce domaine.

Les propositions et tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité des présents

La séance est levée à 15 heures 45
 Le président de séance

